

Arrêté ministériel n° 2020-619 du 15 septembre 2020 modifiant l'arrêté ministériel n° 2009-595 du 12 novembre 2009 portant réglementation d'un jeu de hasard (Roulette Anglaise)

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	15 septembre 2020
Publication	Journal de Monaco du 18 septembre 2020 ^[1 p.3]
Thématique	Jeux d'argent (casino)

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2020/09-15-2020-619@2020.09.19>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard et notamment son article premier ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 8.929 du 15 juillet 1987, modifiée, fixant les modalités d'application de la loi n° 1.103 du 12 juin 1987, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-595 du 12 novembre 2009 portant réglementation d'un jeu de hasard (Roulette Anglaise) ;

Article 1er

Voir l'article 1.3 de l'arrêté ministériel n° 2009-595 du 12 novembre 2009.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 18 septembre 2020

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2020/Journal-8504>